MINISTERIAL
ADVISORY
COMMITTEE
ON
MULTICULTURALISM

Interim Report on Educational Issues

May 1991

91-05676/

The Honourable Mike McKee
Minister of Labour and
Responsible for Multiculturalism
P. O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Dear Mr. McKee:

On behalf of the members of the Ministerial Advisory Committee on Multiculturalism, I respectfully submit our "Interim Report on Educational Issues, May, 1991".

Education has been consistently identified as a key priority of the Committee and the communities we represent. We strongly believe that education issues can play a very important role in shaping the future of New Brunswick and Canada.

To this end, a great deal of time and study has been dedicated to formulating the 18 Recommendations presented in this Report. These recommendations reflect the experiences and aspirations of Committee members and their hopes and interest in contributing to building a better future in New Brunswick.

It is out intention that implementation of these recommendations not present a financial or social burden. We realize that behavioral and attitudinal changes take time and commitment and strongly hope that many New Brunswickers share our concerns and aspirations. Our recommendations do not affect any one segment of our society alone but all of us as we work to building a harmonious, successful future for ourselves and our New Brunswick children.

We appreciate your continuing leadership, cooperation and responsiveness to the work and consultations of the Committee.

Yours sincerely,

I Ghanem

Dr. Ibrahim Ghanem
Chairperson
Ministerial Advisory Committee
on Multiculturalism

MINISTERIAL ADVISORY COMMITTEE ON MULTICULTURALISM

The Committee receives its mandate from the 1986 Policy on Multiculturalism of the Province of New Brunswick which calls for the department and Minister responsible for multiculturalism to be guided by ongoing consultations with and input from the multicultural community. In October, 1989, the Honourable Mike McKee, Minister of Labour and Minister Responsible for Multiculturalism, expanded the Committee to 10 members to allow wider representation of organizations having a stated interest in the multicultural nature of New Brunswick society.

The Ministerial Advisory Committee is charged with the following duties:

- to review policies, programs and activities which have a bearing on the implementation of New Brunswick's policy on multiculturalism and to make recommendations to the Minister responsible for multiculturalism;
- to provide information and advice to the Minister responsible for multiculturalism as it deems appropriate or as the Minister may request;
- to identify needs and concerns of ethnocultural minorities and to make recommendations to government on multicultural matters on an ongoing basis;
- to submit an Annual Report to Cabinet through the Minister responsible for multiculturalism.

MEMBERS 1990/91

Dr. Ibrahim Ghanem, Chairperson
Fredericton

Mr. Guenter Debertin, Vice-Chairperson
Moncton

Mr. Muhammad Arif, Vice-Chairperson
Fredericton

Mr. Robert Hyslop
Moncton

Mr. Kapil Kamra, Youth Representative
Fredericton

Ms. Sheila Loatman
Saint John

Ms. Nela Rio
Fredericton

Dr. Naren K. Srivastava
Moncton

Mr. Geoge Tong
Saint John

Mrs. Madhu Verma
Fredericton

INTERIM REPORT ON EDUCATIONAL ISSUES

May 1991

INTRODUCTION

Multiculturalism as a concept recognizes cultural diversity to be a valid and operable dimension of a society. New Brunswick has been built by peoples of many cultural origins. Overtime, each group has been absorbed into the fabric of the province until a sense of their always having been there has developed.

Today, change occurs more rapidly. In the past decade particularly, there has been a marked increase in the multiplicity of cultures represented by New Brunswickers. Individuals and families have arrived from around the globe, and the children of earlier immigrations have matured and taken their places in the educational, business and social institutions of the province. Significantly, the numbers of New Brunswick citizens of visible minority origins have grown and will continue to increase in response to new patterns of international migration.

The Ministerial Statement on Multicultural/Human Rights Education recognizes that "...as the Canadian society continues to grow and be enriched in that growth by cultural and racial diversity, school systems must ensure that their policies and practices reflect the needs of the population they serve".

Building on this principle, the Ministerial Advisory Committee on Multiculturalism wishes to assure that New Brunswick children and youth are prepared for life in an increasingly multicultural society and an increasingly interdependent world. To this end, education across the curriculum should foster the development of greater awareness of cultures and respect for cultural values. It must help students acquire social skills and attitudes for mutual understanding and cooperation.

Proactively preparing young New Brunswickers today to grow with and benefit from change, will reap great benefits in future by decreasing prejudice and insensitivity and their accompanying disharmony and counter-productivity. Equality of opportunity and equality of access can only exist in a society with widespread understanding among all its groups and peoples.

PARTICIPATION

The Ministerial Statement on Multicultural/Human Rights Education provides a framework from which the educational system is to develop a response to the challenges of a multicultural, multiracial and multifaith society. The Ministerial Advisory Committee on Multiculturalism recommends the following.

Recommendation 1

> We recommend that a formalized consultation process be established for the development of the multicultural education program and for the monitoring of its implementation.

Recommendation 2

> We recommend that this consultation process include as essential the creation of a curriculum and program development committee on multicultural and human rights education with representation of teachers' federations, school boards, researchers, community leaders, faculties of education and Department of Education curriculum and program development branches.

While respecting the achievement made with the move to elected school boards, the MACM also recognizes that full integration is a slow process, and one that makes it unlikely that minority newcomer groups will be represented in the decision making process of school boards and committees for a long period of time. While individuals from minority cultural groups are making significant contributions to business and academic life, and it is hoped that in future they will take their places in public affairs as well, assistance is necessary to assure their input in the decision making process. The Schools Act allows aboriginal communities to overcome exclusion on the basis of minority numbers. This provision should be extended to other minority groups.

Recommendation 3

> We recommend that the School Act, section 37 (3) be amended to read ... "notwithstanding subsection (1), (2) and 16(3) and section 40, the Lieutenant Governor in Council may appoint representatives of the aboriginal and multicultural community as additional trustees in any school district."

Similarly, input from minority groups should be sought in particular on the development of at least those instructional units most related to understanding a multicultural society.

Recommendation 4

> We recommend that in light of the Ministerial Statement on Multicultural/Human Rights Education, we strongly feel the need for in-depth research in the field of multicultural and human rights education, through independent consultants; and that the leaders of the multicultural community should be given the opportunity to have input in preparing terms of reference of such studies, hiring of consultants and supervising such studies and research.

The Ministerial Statement on Multicultural/Human Rights Education rightly identifies that school boards, staff, teachers and administrators all have rolls to play in the implementation of the principles behind multicultural/human rights education.

Recommendation 5

> We recommend that Section 46 of Regulation 84-51 of the Schools Act be amended to state that the provincial curriculum committees should be representative of the multicultural diversity in New Brunswick society.

Recommendation 6

> We recommend that the opportunities of school-parent and teacher-parent meetings be used to address multicultural issues as a public education program for the parents.

CONSULTATION

The Advisory Committee is charged by the Policy on Multiculturalism of the Province of New Brunswick "...to identify needs and concerns of ethnocultural minorities and to make recommendations to government on multicultural matters on an ongoing basis..."

Recommendation 7

> We recommend that a contact person in the Department of Education be designated to discuss details of action on Multicultural/Human Rights Education with the Minister of Labour's Ministerial Advisory Committee on Multiculturalism.

ROLE MODELS

It is important that children and young adults meet role models and authority figures which encompass our cultural mosaic. Therefore, it is important to ensure that competent, qualified personnel of cultures other than the so-called mainstream cultures teach and administer our schools and educational institutions.

Recommendation 8

We recommend that more ethnic and visible minority teachers and non-teaching staff be hired to provide roll models for minority children. The target numbers should reflect the levels required by employers regulated by the federal employment equity program.

Recommendation 9

We recommend that, as a measure to assist searches for qualified candidates, employment openings should be advertised in major provincial and national newspapers.

TEACHER TRAINING

Teachers and school administrators must become more knowledgeable about multiculturalism. Courses and in-services in multicultural education will assist greatly in informing our educators, both from the perspective of classroom management and that of facilitating the process of instilling in children an appreciation of cultures different from their own.

Recommendation 10

We recommend that teacher education and training be recognized as fundamental to the implementation of multicultural and human rights education.

Recommendation 11

We recommend that universities and other training institutions develop special courses in cross-cultural and human rights education.

Recommendation 12

We recommend that teacher training programs include compulsory courses on the study of cultures and human rights.

Recommendation 13

We recommend an annual conference based on the model of the November, 1989 Multicultural/Human Rights Conference, "Together We Care," but with greater participation of community groups.

LANGUAGE ISSUES

Language is the key to learning and to integration for children as well as adults. Though children and youth appear to acquire the use of new languages with more ease than their parents, their total participation and success in the school environment depends on their quickly achieving a facility in an official language comparable to their Canadian classmates. For many, especially at the junior and senior high school level, this is difficult within the regular curriculum courses.

Recommendation 14

We recommend that tutoring be provided to immigrant children entering the school education system without knowledge of an official language.

Recommendation 15

We recommend that, as New Brunswick is a bilingual province and members of the multicultural community have expressed the need to learn both official languages, courses be designed to teach the official languages to adult learners who have had no previous introduction to the language. This is necessary because most courses now offered assume a public school acquaintance with an official language and do not therefore begin with basics.

HERITAGE LANGUAGES

New Brunswick's Policy on Multiculturalism notes that "...Preservation of cultural heritages plays an important role for many people in specifying individual and group identity. Sensitivity to cultural origins can serve as a link with past experiences for newcomers and in so doing establishes a base for moving forwards to their adopted society". Language is inextricably linked with cultural identity. It allows people to communicate and is an important source of cultural retention.

Recommendation 16

We recommend that the Secretary of State for Multiculturalism encourage all ethnocultural groups to teach heritage languages.

Recommendation 17

We recommend that the necessary accreditation processes be established to allow school students who are actively participating in heritage language programs to obtain school credit for these courses.

STUDENT ASSISTANCE PROGRAMS

To assure that New Brunswick can attract its share of the people of skills and means which immigration brings to Canada, it is necessary to demonstrate that immigrants are welcome here and are appreciated for the unique and valuable contributions they make to the provincial economy and society. To this end, provincial services must be made obviously accessible to all permanent residents.

Recommendation 18

We recommend that the Department of Advanced Education and Training review the definition of landed immigrant and residency requirements as applied in New Brunswick Student Financial Assistance Programs so as to remove discrepancies between Provincial and Federal programs.

COMITÉ
CONSULTATIF
MINISTÉRIEL
SUR LE
MULTICULTURALISME

Rapport Intérimaire sur des Questions d'Éducation

Mai 1991

L'Honorable Mike McKee
Ministre du Travail et
Responsable du Multiculturalisme
C. P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du Comité consultatif ministériel sur le multiculturalisme, je vous soumets respectueusement notre "Rapport intérimaire sur des questions d'éducation, mai 1991".

L'éducation a toujours été une priorité pour le comité et les groupes que nous représentons. Nous croyons fermement que les questions d'éducation peuvent jouer un rôle important pour tracer l'avenir du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Nous avons consacré beaucoup de temps et d'attention à la formulation des dix-huit recommandations contenues dans ce rapport. Ces recommandations reflètent l'expérience et les aspirations des membres du comité; elles confirment leur espoir et leur désir de contribuer à bâtir un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick.

Nous voulons éviter que la mise en oeuvre de ces recommandations impose un fardeau financier ou social. Nous savons que les changements de comportement et d'attitude nécessitent du temps et de la détermination, et nous espérons vivement que de nombreux Néo-Brunswickois partageront nos préoccupations et nos aspirations. Nos recommandations ne visent pas un groupe de la société en particulier, mais plutôt chacun de nous dans nos efforts en vue de bâtir un avenir harmonieux et valable pour nous et nos enfants néo-brunswickois.

Nous vous remercions de votre leadership, de votre collaboration et de votre participation continus aux travaux et aux consultations du comité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

I Ghanem

Dr. Ibrahim Ghanem
Président
Comité consultatif ministériel
sur le multiculturalisme

COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL SUR LE MULTICULTURALISME

Le Comité reçoit son mandat de la Politique de Multiculturalisme de la Province du Nouveau-Brunswick, 1986, qui demande que le ministre responsable du multiculturalisme et son ministère s'appuie sur la participation et la consultation suivie de la communauté multiculturelle. En octobre 1989, l'Honorable Mike McKee, ministre du Travail et responsable du multiculturalisme, augmenta le nombre de membre du Comité à 10, lui donnant ainsi une plus grande représentation des organisations s'intéressant directement au caractère multiculturel de la société néo-brunwiskoise.

Le Comité consultatif ministériel assume les fonctions suivantes:

- étudie les lignes de conduite, les programmes et les activités qui ont un rapport avec la mise en application de la politique de multiculturalisme du Nouveau-Brunswick et fait des recommandations au ministre chargé du multiculturalisme;

- fourni de l'information et des conseils au ministre chargé du multiculturalisme quand le comité le juge opportun ou lorsque le ministre le demande;

- repère de façon suivie les besoins et les préoccupations des minorités ethno-culturelles et fait des recommandations sur des questions touchant le multiculturalisme;

- soumets un rapport annuel au Cabinet par l'entremise du ministre chargé du multiculturalisme.

Membres - 1990/91

Dr. Ibrahim Ghanem, président
Fredericton

M. Guenter Debertin, vice-président
Moncton

M. Muhammad Arif, vice-président
Fredericton

M. Robert Hyslop
Moncton

M. Kapil Kamra, représentant de la jeunesse
Fredericton

Mme Sheila Loatman
Saint John

Mme Nela Rio
Fredericton

Dr. Naren K. Srivastava
Moncton

M. George Tong
Saint John

Mme Madhu Verma
Fredericton

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR DES QUESTIONS D'ÉDUCATION

Mai 1991

INTRODUCTION

Le principe du multiculturalisme reconnaît la diversité culturelle comme une dimension valide et applicable d'une société. Le Nouveau-Brunswick a été bâti par des gens de diverses origines culturelles. Au fil des ans, chaque groupe s'est intégré à la structure de la province jusqu'à ce qu'il développe un sens d'appartenance à part entière.

Les changements surviennent plus rapidement de nos jours. Durant la dernière décennie en particulier, on note une plus grande diversité multiculturelle chez les Néo-Brunswickois. La province a accueilli de nouveaux arrivants et de nouvelles familles de partout au monde et les enfants des premiers immigrés ont grandi et pris leur place dans les établissements sociaux, commerciaux et éducatifs de la province. Le nombre de citoyens néo-brunswickois faisant partie des minorités visibles a augmenté et il continuera de s'accroître en réponse aux nouvelles structures de migration internationale.

L'énoncé ministériel intitulé L'éducation en faveur du multiculturalisme et des droits de la personne reconnaît que "...au fur et à mesure que la société canadienne continue de se développer et de s'enrichir du fait de cette diversité culturelle et ethnique croissante, le système scolaire doit s'assurer que ses lignes de conduite et ses méthodes reflètent les besoins de la population qu'il dessert".

S'inspirant de ce principe, le Comité consultatif ministériel sur le multiculturalisme veut s'assurer que chaque enfant et chaque jeune néo-brunswickois soit prêt à affronter la vie dans une société de plus en plus multiculturelle et dans un monde de plus en plus interdépendant. À cette fin, tous les programmes d'études devraient favoriser une sensibilisation accrue aux cultures et le respect des valeurs culturelles. Ils doivent aider les élèves à acquérir des attitudes et des compétences sociales en vue d'une compréhension et d'une coopération mutuelles.

L'adoption de mesures visant à préparer de façon proactive les jeunes Néo-Brunswickois d'aujourd'hui à grandir en acceptant les changements et à en tirer profit présentera de grands avantages dans l'avenir en diminuant les préjugés et l'insensibilité et en atténuant le désaccord et la faible productivité qu'ils engendrent. L'égalité d'accès peut exister uniquement si les groupes et les membres d'une société se comprennent mutuellement.

PARTICIPATION

L'énoncé ministériel sur l'éducation en faveur du multiculturalisme et des droits de la personne fournit un cadre de travail qui doit conduire le système d'éducation à élaborer une réponse aux défis d'une société multiculturelle, multiraciale et multiconfessionnelle. Le Comité consultatif ministériel sur le multiculturalisme formule les recommandations suivantes :

Recommandation 1

> Nous recommandons qu'un mécanisme de consultation officiel soit établi pour l'élaboration d'un programme d'éducation multiculturelle et la surveillance de sa mise en oeuvre.

Recommandation 2

> Nous recommandons qu'un des éléments essentiels de ce processus soit la création d'un comité d'élaboration des programmes d'études sur l'éducation sur le multiculturalisme et les droits de la personne. Ce comité se composerait de représentants de la Fédération des enseignants, des conseils scolaires, des chercheurs, des dirigeants communautaires, des facultés d'éducation et des Directions du développement des programmes d'études du ministère de l'Éducation.

Le Comité consultatif ministériel sur le multiculturalisme est conscient du bien-fondé de la décision d'élire les conseillers scolaires, mais il reconnaît que l'intégration totale est un processus lent. Il est peu probable que ce processus assure la participation des groupes minoritaires de nouveaux arrivants à la prise de décisions des conseils scolaires et des comités avant bien longtemps. Bien que les membres des groupes culturels minoritaires apportent une contribution importante à l'activité commerciale et scolaire, et on espère qu'à l'avenir, ils prendront leur place dans le secteur des affaires publiques également, il faut leur donner l'aide dont ils ont besoin pour participer au processus de prise de décisions. La Loi scolaire prévoit que les communautés autochtones ne soient pas exclues parce qu'ils sont minoritaires. Cette disposition devrait être élargie pour englober d'autres groupes minoritaires.

Recommandation 3

> Nous recommandons que le paragraphe 37(3) de la Loi scolaire soit modifié pour se lire comme suit... "nonobstant les paragraphes (1), (2) et 16(3) et l'article 40, le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer des représentants des communautés autochtones et multiculturelles à titre de conseillers scolaires supplémentaires de tout district scolaire."

De même, il faudrait recueillir les commentaires des groupes minoritaires, en particulier sur la mise en oeuvre des unités d'enseignement les plus reliées à la compréhension d'une société multiculturelle.

Recommandation 4

> Nous recommandons que, vu l'énoncé ministériel sur l'éducation en faveur du multiculturalisme et des droits de la personne, des recherches approfondies sur l'éducation sur le multiculturalisme et les droits de la personne soient effectuées par des experts-conseils indépendants; et que les dirigeants de la communauté multiculturelle puissent participer à l'élaboration des paramètres de telles études, à l'embauche des experts-conseils et à la supervision des études et des recherches.

L'énoncé ministériel sur l'éducation en faveur du multiculturalisme et des droits de la personne précise à juste titre que les conseillers scolaires, le personnel, les enseignants et les administrateurs ont tous un rôle à jouer dans la mise en oeuvre des principes qui sous-tendent l'éducation sur le multiculturalisme et les droits de la personne.

Recommandation 5

> Nous recommandons que l'article 46 du Règlement 84-51 de la Loi scolaire soit modifié pour préciser que les comités provinciaux des programmes d'études devraient être représentatifs de la diversité multiculturelle de la société néo-brunswickoise.

Recommandation 6

> Nous recommandons que les rencontres parents-maîtres ou de foyer-école servent à aborder les questions multiculturelles comme un programme d'éducation publique pour les parents.

CONSULTATION

Dans le cadre de la Politique sur le multiculturalisme de la province du Nouveau-Brunswick, le comité consultatif est chargé "...de repérer, de façon suivie, les besoins et les préoccupations des minorités ethnoculturelles et de faire des recommandations au gouvernement sur des questions touchant le multiculturalisme..."

Recommandation 7

> Nous recommandons qu'une personne-ressource du ministère de l'Éducation soit désignée afin de discuter des modalités des mesures à prendre en matière

d'éducation sur le multiculturalisme et les droits de la personne avec le Comité consultatif du ministre du Travail sur le multiculturalisme.

MODÈLES

Il importe que les enfants et les jeunes adultes rencontrent des modèles et des symboles d'autorité qui englobent notre mosaïque culturelle. Il faut donc faire en sorte que des personnes compétentes et qualifiées d'autres cultures que celles soi-disant ordinaires fassent partie du personnel enseignant et administratif de nos écoles et nos établissements d'enseignement.

Recommandation 8

Nous recommandons qu'un plus grand nombre d'enseignants et de personnel non enseignant des minorités visibles et ethniques soient embauchés pour offrir des modèles aux enfants de groupes minoritaires. Les nombres cibles devraient refléter les niveaux exigés des employeurs par le programme fédéral d'équité en matière d'emploi.

Recommandation 9

Nous recommandons qu'à titre de mesure pour aider à trouver des candidats qualifiés, les postes soient annoncés dans les principaux journaux nationaux et provinciaux.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Les enseignants et les administrateurs d'écoles doivent être mieux informés sur le multiculturalisme. Des cours et une formation sur place en matière de multiculturalisme aideront grandement à renseigner nos éducateurs, à la fois du point de vue de la gestion d'une salle de classe et de la transmission aux enfants de l'appréciation des cultures différentes de la leur.

Recommandation 10

Nous recommandons que la formation et l'éducation des enseignants soient reconnues comme un élément fondamental de la mise en oeuvre de l'éducation en faveur du multiculturalisme et des droits de la personne.

Recommandation 11

Nous recommandons que les universités et les autres établissements de formation offrent des cours spéciaux de sensibilisation interculturelle et aux droits de la personne.

Recommandation 12

Nous recommandons que les programmes de formation des enseignants comprennent des cours obligatoires sur l'étude des cultures et les droits de la personne.

Recommandation 13

Nous recommandons qu'une conférence annuelle semblable à la Conférence sur le multiculturalisme et les droits de la personne "Together, We Care" tenue en novembre 1989 soit organisée, avec une plus grande participation des groupes communautaires.

QUESTIONS LINGUISTIQUES

La langue est la clé de l'apprentissage et de l'intégration des enfants ainsi que des adultes. Bien que les enfants et les jeunes semblent apprendre une nouvelle langue plus facilement que leurs parents, leur participation et leur succès en milieu scolaire dépendent de la rapidité avec laquelle ils apprennent une langue officielle comparativement à leurs compagnons de classe canadiens. Bon nombre, surtout aux secondaires premier et deuxième cycles, ont de la difficulté à y arriver dans le cadre du programme d'études normal.

Recommandation 14

Nous recommandons qu'un service de tutorat soit fourni aux enfants d'immigrants qui entrent dans le système scolaire sans connaître une langue officielle.

Recommandation 15

Puisque le Nouveau-Brunswick est une province bilingue et que les membres de la communauté multiculturelle ont exprimé le besoin d'apprendre les deux langues officielles, nous recommandons que des cours soient conçus pour enseigner les langues officielles aux apprenants adultes qui n'ont aucune notion de la langue. Cette mesure s'impose car la plupart des cours maintenant offerts supposent une connaissance d'une langue officielle et ne présentent donc pas les notions de base.

LANGUES D'ORIGINE

La Politique du Nouveau-Brunswick sur le multiculturalisme souligne que "...Pour de nombreuses personnes, la conservation de leur patrimoine culturel est très importante parce qu'elle leur permet de mieux se connaître et de s'identifier à un groupe. Quant aux nouveaux venus, leur appartenance à une autre culture peut servir à établir un lien avec des expériences antérieures et les aider à franchir les premiers pas vers leur société

adoptive". La langue est inextricablement liée à l'identité culturelle. Elle permet aux gens de communiquer et elle est une importante source de protection de la culture.

Recommandation 16

Nous recommandons que le Secrétariat d'État pour le multiculturalisme encourage tous les groupes ethnoculturels à enseigner leur langue d'origine.

Recommandation 17

Nous recommandons que le processus d'accréditation nécessaire soit établi afin de permettre aux élèves qui participent activement à un programme de langue d'origine d'obtenir des crédits scolaires pour ces cours.

PROGRAMMES D'AIDE AUX ÉLÈVES

Afin de s'assurer que le Nouveau-Brunswick attire sa part de personnes qualifiées et compétentes qui immigrent au Canada, il faut démontrer que les immigrants sont les bienvenus et qu'on les apprécie pour la contribution unique et précieuse qu'ils apportent à notre économie et à notre société. À cette fin, les services provinciaux devraient être clairement accessibles à tous les résidents permanents.

Recommandation 18

Nous recommandons que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation révise la définition d'immigrant reçu et l'exigence de résidence qui s'applique aux programmes d'aide financière pour les étudiants du Nouveau-Brunswick afin d'éliminer toute inégalité entre le programme provincial et le programme fédéral.